

A la fin des *Pérégrinations* de Jean Palerne se trouve un petit dictionnaire *François, Italien, Grec vulgaire, Turc, Moresque, et Esclavon*, pour les mots et les phrases les plus usuels.

Que devint après tant de fatigues et d'aventures périlleuses notre pèlerin ? C'est ce que jusqu'à présent aucune biographie, aucun document inédit n'avaient pu nous révéler.

Ce qui est fort étrange, c'est qu'ayant terminé ses pérégrinations au mois de février 1583, il n'ait songé à les publier pour la première fois qu'en 1606. Quoi qu'il en soit, une pièce des plus précieuses que m'a fournie M. de La Tour Varan me permet d'établir la preuve qu'en 1600 la Reine douairière Louise de Lorraine, veuve de Henri III, le nomma procureur du Roi au bailliage de Saint-Ferréol (1).

Voici textuellement la note que m'a envoyée M. le bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne.

*Provisions données par la Reine douairière Louise en 1606, de l'office de procureur du Roi, siège et ressort de « Saint-Ferréol, pays, bailliage et comté de Forez, en faveur de Jean de Palerne, avec sa prestation de serment, entre les mains du bailli ».*

La date de 1606 ne peut être exacte puisque Louise de Lorraine mourut en 1601 ; mais, d'un autre côté, comme c'est la seule reine de ce nom qui ait eu le Forez à titre de douaire, il faut nécessairement rectifier cette date en mettant un zéro au lieu d'un 6 ; ce dernier chiffre se rapprochant beaucoup plus que tout autre par sa forme de celle d'un 0.

le second, cité par Amyot dans la préface de son Plutarque, est la traduction du fameux vers proverbe :

*Felix quem faciunt aliena pericula cautum.*

Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon par M. A. Péricaud.

(1) Le siège et ressort de Saint-Ferréol dépendait de celui de Montbrison, ainsi que les bailliages de Chauffour, et de Bourg-Argental. — Depuis la réunion du Comté de Forez à la couronne de France les reines douairières, à partir de 1573, eurent la jouissance de cette province à titre de douaire. Elles nommaient aux diverses charges de judicature etc.

Voir les *Tribunaux de Forez* de *Sonyer du Lac*.